



« Création d'une chaufferie alimentée en Combustibles Solides de Récupération (CSR) »

COMPTE-RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE A LA MAIRIE DU 11/12



Mairie des 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements de Marseille
Bd Bouyala d'Arnaud
13012 Marseille
Judi 14 septembre
18h30 / 20h30

1/ LE DISPOSITIF DE LA RÉUNION PUBLIQUE

A. L'organisation

Le dispositif de la concertation préalable, organisée du 8 septembre au 11 octobre 2023, à l'initiative de Dalkia et concernant la création **d'une chaufferie alimentée en CSR sur le site de l'usine Arkema de Saint-Menet**, projet intitulé « **Huveaune énergie circulaire** », prévoyait **deux** réunions publiques.

La première de ces deux réunions publiques s'est tenue à la Mairie des 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements de Marseille le jeudi 14 septembre 2023, de 18h30 à 20h30. Une quarantaine de personnes étaient présentes.

Monsieur le maire des 11 et 12^{ème} arrondissements, retenu par ailleurs, avait tenu à introduire la réunion bien que retenu par ailleurs et avait donc enregistré un mot d'accueil en vidéo.

Il était également représenté par Mme Michèle EMERY, adjointe au Maire des 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements de Marseille, déléguée à l'Environnement et au Développement durable.

Le projet était présenté par Stéphane RABIA, Directeur d'Agence Commerciale Industrie, région méditerranée chez Dalkia, Pascal DELAMARE, Ingénieur d'Etudes chez Dalkia, Lise LAMBERT, Directrice Commerce et Développement de Bois Energie France, Thierry VANDERDONCKT, Président des Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée et Philippe GOMEZ, directeur de l'usine Arkema.

L'animation de la réunion publique était assurée par Marianne Riboullet de l'agence Sennse pour garantir la fluidité des échanges.

Etaient aussi présents dans la salle des représentants des CIQ de la Pomme (11e), la Millière (11e), les Accates (11e), Saint-Menet (11e), Saint-Marcel (11e), Les Caillols (12e) et la Candolle (La Penne-sur-Huveaune).

Après l'accueil des participants, la réunion publique s'est ouverte sur une présentation du projet en plénière d'environ 30 minutes, accompagnée d'une projection sur grand écran, avant que les participants ne soient invités à prendre part à une session de questions/réponses avec les intervenants.

B. L'introduction

L'animatrice rappelle que cette réunion publique s'inscrit dans le cadre de la concertation préalable sur le projet Huveaune énergie circulaire (HEC), porté par Dalkia, qui a débuté le 8 septembre et se tiendra jusqu'au 11 octobre 2023. Elle salue les intervenants et précise que, Monsieur le Maire, Sylvain SOUVESTRE, s'est excusé, qu'il a préparé une vidéo introductive à la séance et qu'il est représenté par Mme EMERY, adjointe chargée de l'Environnement et du Développement Durable.

Elle explique que la présentation d'Huveaune énergie circulaire se déroulera en deux temps : le premier permettant d'exposer le contexte dans lequel le projet s'inscrit, le second présentant ses caractéristiques.

C. Le mot d'accueil des élus

Michèle EMERY salue les participants et souhaite la bienvenue aux intervenants. Elle se satisfait de constater la participation de nombreux CIQs, preuve de l'intérêt porté au projet. Elle espère que la concertation sera fructueuse et permettra d'améliorer la compréhension du projet par tous. Elle annonce le mot d'introduction et d'accueil de M. le Maire.

Dans une vidéo diffusée sur grand écran, M. le Maire, Sylvain SOUVESTRE, fait d'abord part de son regret de ne pouvoir assister à cette réunion publique à laquelle il accorde la plus grande importance, étant sollicité de manière urgente ailleurs.

Sylvain SOUVESTRE ajoute être fier de soutenir un projet qu'il estime vertueux sur le plan environnemental. Il rappelle que cette concertation avec les habitants, les associations et les CIQ des 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements de Marseille a lieu suivant celle avec les collectivités. Il insiste sur l'importance de la démarche et son sérieux : toutes les questions posées seront traitées. Il finit par réaffirmer son soutien à un projet ambitieux et lauréat d'un concours de l'Etat.

D. La présentation

Stéphane RABIA commence par exprimer la satisfaction du groupe Dalkia d'avoir vu ce projet être retenu par l'ADEME et d'ainsi pouvoir bénéficier d'une subvention.

Il rappelle ensuite les trois principaux objectifs de la création d'une chaufferie alimentée en Combustibles Solides de Récupération (CSR) sur le site de l'usine Arkema :

- Contribuer activement à la transition énergétique et environnementale en proposant une source d'énergie décarbonée ;
- Valoriser les ressources locales en exploitant un gisement de matériaux disponibles à proximité en qualité de combustible ;
- Renforcer l'indépendance énergétique du territoire en réduisant le recours aux énergies fossiles, notamment face à l'envol des prix du gaz et de la guerre en Ukraine.

Stéphane RABIA insiste sur le fait que l'objet ne va pas générer plus d'émissions qu'actuellement mais qu'il permettra au contraire de les réduire d'un tiers. Il présente ensuite la société Dalkia en rappelant qu'il s'agit d'une filiale d'EDF à 100%, que son ADN est d'accompagner les collectivités, les industriels et l'habitat vers la décarbonation, notamment la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Pour cela, Dalkia a recours à différentes énergies renouvelables : la biomasse, la géothermie, la thalasso thermie, les CSR et la récupération de chaleur sur des sites industriels.

Il rappelle que Dalkia est composé de 20 000 collaborateurs, et représente 330 réseaux urbains de chaleur et de froid, 5 200 établissements de santé, 3 000 sites industriels et 25 000 établissements tertiaires et commerciaux, mais aussi 2 millions de logements collectifs chauffés en France pour un résultat de 4,2 millions de tonnes de CO₂ évitées par an. Il positionne Dalkia comme un maître d'ouvrage engagé de la conception à l'exploitation de ses unités de production et précise que le projet HEC prévoit la création d'une trentaine d'emplois directs et indirects.

Stéphane RABIA rappelle ensuite le contexte législatif qui a permis l'émergence du projet HEC : les lois Énergie-Climat en 2019, Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) et anti-gaspillage pour une économie circulaire en 2021 imposent aux collectivités et entreprises de réduire leur production des gaz à effet de serre d'environ 30% à l'horizon 2030 et d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Ces lois incitent à trouver des solutions favorables aux économies d'énergie et se traduisent par des investissements, aussi bien pour les collectivités que les industriels.

Il précise que l'Etat a mis en place le plan France Relance qui prévoit 100 milliards d'euros d'investissement dans des projets de décarbonation de l'industrie, pour lesquels des appels ont été lancés par l'ADEME (l'Agence de la Transition Ecologique, garante d'un cadre d'évaluation de leurs performances environnementales) pour attribuer des subventions aux projets les plus vertueux. Certains de ces appels à projet nationaux se sont focalisés sur la production de "chaleur bas carbone" : biomasse ou CSR.

Il explique que Dalkia a déposé le dossier Huveaune énergie circulaire sur l'appel à projet CSR et réaffirme la satisfaction de l'entreprise d'en avoir été lauréate et d'ainsi pouvoir bénéficier de soutien sur ce type de projet, le seul retenu par l'ADEME sur la région et de pouvoir ainsi, en faire bénéficier le territoire.

L'animatrice passe ensuite la parole à Lise LAMBERT pour expliquer ce que sont Bois Energie France et les CSR.

Lise LAMBERT indique que Bois Energie France est une filiale de Dalkia en charge des approvisionnements pour les chaufferies en bois énergie, notamment en plaquettes de bois déchiqueté pour alimenter des chaufferies biomasse et en CSR.

Elle détaille la composition du CSR : un matériau solide, composé de matières stables qui ne fermentent pas (bois, carton, textile et certains types de plastique) et qui ne peuvent, à ce jour, pas être recyclées ou valorisées pour de nouveaux usages. Elle revient ensuite sur les objectifs imposés par la loi au niveau national. Celui de la loi AGEC anti-gaspillage est de réduire de 50% l'enfouissement des déchets non dangereux d'ici 2025 pour en faire du combustible et celui de la loi Économie circulaire de 2020 fixe un seuil minimum de 70% de déchets valorisés à l'horizon 2025. Elle souligne le fait que ce dispositif ait été décliné au niveau régional par le SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires).

Elle poursuit en apportant des précisions concrètes sur les conditions d'approvisionnement d'Huveaune Energie Circulaire : le projet consommera 45 000 tonnes de CSR produites dans un rayon de 100 km chaque année. Le gisement susceptible d'être mobilisé pour composer ce CSR est estimé à 124 000 tonnes de refus de tri. Leur revalorisation partielle pour l'usage de la chaufferie Huveaune énergie circulaire représente une occasion de répondre rapidement à la nécessité de réduire l'enfouissement dans la région.

L'animatrice demande ensuite à Stéphane RABIA d'expliquer la façon dont le rapprochement entre Dalkia et Arkema s'est opéré.

Stéphane RABIA salue la complémentarité entre Arkema, qui investit depuis des années pour réduire l'impact environnemental de son activité, et Dalkia, spécialisé dans les énergies renouvelables. Il poursuit en précisant que ce type d'installation destiné à produire un grand volume de chaleur, nécessite une consommation relativement importante d'un ou de plusieurs clients, dans la durée. Il conclut en rappelant que le site d'Arkema à Saint-Menet coche toutes ces cases.

L'animatrice demande ensuite à Philippe GOMEZ, directeur de l'usine Arkema, d'expliquer l'intérêt d'Arkema pour le projet.

Après avoir remercié les personnes présentes dans la salle, Philippe GOMEZ appuie lui aussi sur la complémentarité entre la capacité du site de l'usine Arkema à accueillir le projet de Dalkia et les besoins de vapeur de l'usine Arkema. Il précise qu'Huveaune Energie Circulaire permettra de réduire d'un tiers la quantité de gaz actuellement utilisé par l'usine Arkema.

Il revient ensuite sur la raison d'être de l'usine d'Arkema, installée depuis plus de 65 ans à Saint-Menet en précisant que, contrairement à ses concurrents, elle produit des plastiques et des produits liquides à partir d'une matière végétale : l'huile de ricin. Il poursuit son propos en insistant sur la dynamique de décarbonation menée par Arkema et sa cohérence avec l'offre de Dalkia qui permettra de remplacer une partie des vapeurs produites naturellement par l'usine par un système qui permettra de décarboner le site de l'ordre de 10%.

L'animatrice passe ensuite la parole à Thierry VANDERDONCKT, président de l'association Les Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée (LEHV).

Thierry VANDERDONCKT explique que LEHV représente plus de 300 entreprises dans la vallée de l'Huveaune et illustre son intérêt pour le projet Huveaune Energie Circulaire par trois raisons :

- Créer de l'emploi et pérenniser une industrie ;
- Créer de l'économie circulaire : complexe au regard de la nécessité d'harmoniser des processus industriels variables ;
- Faire rayonner le territoire marseillais en développant le seul projet de l'AAP CSR de l'ADEME dans la région. C'est un projet lauréat, l'un des seuls en France,

Pascal DELAMARRE détaille ensuite le fonctionnement de la chaufferie Huveaune énergie circulaire en expliquant que :

- Le combustible sera acheminé par camion et stocké dans un silo permettant une autonomie de 4 jours.
- Il sera ensuite introduit dans la chaudière et brûlé, ce qui permettra de générer de la vapeur d'eau qui sera elle-même recyclée et renvoyée dans la chaufferie.

Il précise par ailleurs que la combustion du CSR produit :

- des mâchefers (une matière solide qui sera stockée et évacuée du site pour être valorisée) ;
- des fumées qui seront traitées pour ne pas dépasser les seuils d'acceptabilité avant d'être relâchées, de manière à produire un bilan globalement positif pour les riverains.

Il fournit ensuite des précisions quantitatives : la chaufferie Huveaune énergie circulaire produira 140 000 MWh par an, ce qui correspond à un tiers de la consommation de gaz de l'usine Arkema et représente la consommation de 10 à 15 000 foyers en gaz naturels ou de 17 000 véhicules en circulation.

Pascal DELAMARRE quantifie ensuite l'effet estimé du projet sur la circulation : les camions nécessaires à l'approvisionnement du site en CSR (une dizaine par jour en semaine) représentent une augmentation du trafic de 0,2 à 0,3 %. Stéphane RABIA rebondit en ajoutant qu'une étude a établi le trafic actuel sur le site à 9 000 véhicules par jour.

Stéphane RABIA situe ensuite le site retenu pour accueillir le projet, sur la zone sud-est de l'usine Arkema à l'intersection des 11^{ème} /12^{ème} arrondissements de Marseille et la Penne sur Huveaune. Il précise ensuite qu'Huveaune énergie circulaire s'étend sur 7 000m², ce qui constitue une emprise au sol relativement modeste par rapport à celle d'Arkema. Il précise que CARTA est l'architecte sélectionné pour concevoir le projet et qu'il sera présent lors d'un atelier pour aborder avec les participants la thématique de l'insertion paysagère.

Stéphane RABIA annonce ensuite le calendrier du projet : après la concertation actuelle, les différentes demandes d'autorisations et dépôts de permis de construire seront faits en 2024 pour permettre la tenue d'une enquête publique en 2025. Les travaux de construction commencent alors fin 2025 pour une mise en service fin 2027.

L'animatrice reprend la parole pour rappeler qu'une autre réunion publique se tiendra le lendemain, même heure à la Penne-sur-Huveaune. Elle complète ensuite son propos en précisant que le dispositif de concertation prévoit également deux ateliers thématiques (le 26 septembre à la Mairie du 11/12 de 18h30 à 20h30 sur l'insertion paysagère et environnementale et le 29 septembre de 18h30 à 20h30 à la Penne-sur-Huveaune, plus technique, sur l'exploitation et le fonctionnement de la chaufferie CSR) et deux permanences pour échanger directement avec l'équipe projet (le 18 septembre de 13h30 à 18h à la Mairie du 11e/12e et le 21 septembre de 15h à 18h à la Penne-sur-Huveaune). Elle termine en annonçant qu'il est aussi possible de donner son avis sur le site web du projet HEC (www.huveaune-energie-circulaire.fr).

2/ LES ÉCHANGES EN PLÉNIÈRE

Note : les questions sont présentées par thématique et par ordre d'importance en termes de récurrence.

A. Le type de chaufferie et les alternatives étudiées

- Monsieur ZAJK, habitant de la Millière, s'interroge sur la différence entre un incinérateur et une chaufferie. Il déplore le fait que des camions vont apporter de plus en plus de combustible et en brûlant, polluer davantage la ville.

Stéphane RABIA répond qu'Huveaune Energie Circulaire produira de l'énergie dont la puissance est limitée par le design de l'installation et la surface disponible sur le site. Il n'y aura donc pas d'augmentation possible. Il ajoute qu'une chaufferie n'est pas un incinérateur dont la vocation est de brûler et traiter nos OMR (ordures ménagères résiduelles) afin de les réduire en cendres. L'objet de Huveaune Energie Circulaire est de produire uniquement de la vapeur. Il précise que Dalkia est un producteur d'énergie renouvelable et ne réalise pas d'usine d'incinération.

- Pierre LAGET, conseiller municipal et conseiller métropolitain délégué l'Aménagement du territoire demande des exemples de chaufferie CSR en France et leurs résultats.

Lise LAMBERT répond qu'il existe actuellement deux chaufferies CSR en service en France: la première à Strasbourg valorise du CSR de papier et la seconde en Mayenne un CSR boisé. Elle précise que deux projets de chaufferies CSR se lancent à Condat et à Lannemezan. Le marché du CSR est aujourd'hui consommé principalement par des cimentiers, donc riches en plastique et à haut pouvoir calorifique. Elle rappelle que pour Huveaune énergie circulaire, Dalkia est positionné sur un produit pauvre en plastique et plus riche en bois, tissus, papier et carton.

Stéphane RABIA ajoute qu'on peut rapprocher Huveaune énergie circulaire des chaufferies biomasse de catégorie B. Il complète son propos en précisant qu'en revanche, le traitement des fumées est plus proche de celui des incinérateurs, garantissant de mobiliser les meilleures technologies disponibles même si les flux sortants sont différents.

- Plusieurs participants demandent si des alternatives durables au projet ont été étudiées : hydrogène, solaire, etc.

Stéphane RABIA répond que les process à l'hydrogène ne sont pas encore assez matures pour répondre aux besoins énergétiques du site. Philippe GOMEZ ajoute que si l'électrification de l'usine est prévue, son parking est aujourd'hui trop petit pour produire l'énergie solaire suffisante et termine son intervention en précisant que la location d'espace pourra être envisageable dans le futur.

B. Les nuisances possibles : fumées, bruits, odeurs

- Jean-Pierre BONNISSEL, Vice-Président de l'association CAN Environnement, habitant du 12e, demande quelles émanations vont sortir de la cheminée. De même, Mme STRZYKALA du CIQ de la Millière demande quelle sera la pollution générée par le site et si les émissions du site suivront les normes OMS.

Stéphane RABIA rappelle que l'ADEME subventionne des projets vertueux pour l'environnement qui limitent les émissions de gaz à effet de serre et que le projet Huveaune Energie Circulaire a bénéficié d'une subvention parce qu'il se substituera partiellement au gaz. Il ajoute que les valeurs des émissions qui seront engendrées par le projet seront en corrélation avec le PPA de la ville de Marseille. Il précise avoir noté la question concernant les seuils fixés par l'OMS.

Il énumère ensuite les composants possibles des fumées et précise que les fumées et poussières seront traitées suivant différentes étapes. Il énumère ensuite les deux actions qui permettront de limiter les émissions de polluants pour garantir des rejets conformes au PPA : la température de combustion du CSR et un système de lavage des fumées.

Lise LAMBERT apporte un complément d'information sur le cahier des charges des CSR, qui comporte des caractéristiques fixées par la réglementation en termes de composition chimique : chlore, brome, soufre, différents composés halogénés. Elle précise que le combustible est préparé en amont, avec des mesures de contrôle en continu chez les fournisseurs.

Pascal DELAMARRE apporte un complément d'information sur les deux types d'émissions à capter :

- Les poussières feront l'objet d'un double traitement, d'abord par cyclone (elles tourbillonneront pour être récupérées), puis par filtres à manche (qui retiendront les particules).
 - Les émissions gazeuses feront également l'objet d'un double traitement : d'abord par charbon actif, puis par catalyse (qui en ramenant les fumées à certaines températures permettra d'éliminer les substances nocives).
- Bernard DONADIO, secrétaire de l'association CAN Environnement, demande si AtmoSud (l'observatoire de la qualité de l'air en Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur) sera associé à des contrôles indépendants de la qualité de l'air.

Stéphane RABIA précise que des analyses d'état des lieux de la qualité de l'air vont être réalisées pendant une dizaine de jours. Les fumées seront ensuite suivies en continu à la sortie de la cheminée. Les résultats seront transmis à la DREAL. Philippe GOMEZ ajoute qu'AtmoSud dispose déjà d'un capteur à proximité de l'usine Arkema.

- Florence VERDIER, Présidente du CIQ de La Pomme demande si la chaudière fera du bruit.

Stéphane RABIA atteste que l'installation sera insonorisée.

- Sylvain DOZE, habitant la Millière demande quel sera l'impact olfactif.

Stéphane RABIA répond qu'il n'y aura pas d'odeur liée à la combustion et que le CSR n'est pas fermentescible donc ne dégage pas d'odeur.

C. Le transport

- La Présidente du CIQ de la Millière demande si le circuit et les horaires de passage des camions ont été déterminés.

Stéphane RABIA répond que le circuit des camions n'est pas encore arrêté et que le trajet retenu sera celui qui impactera le moins les habitants. Il complète en affirmant que les livraisons auront lieu du lundi au vendredi, de 8h à 18h dans la mesure où le silo permettra de disposer de 4 jours d'autonomie (et donc couvrir également les longs week-ends et ponts).

- Un habitant de la Millière demande si le transport du mâchefer est compris dans les 10 camions mentionnés par jour.

Stéphane RABIA répond que ces 10 camions tiennent bien compte de la récupération des mâchefers (8 pour le combustible et 2 pour les mâchefers).

- Plusieurs habitants ont demandé si le transport des CSR en train a été envisagé.

Stéphane RABIA répond que la solution du transport ferroviaire, si elle a été étudiée, n'a pas pu être retenue pour plusieurs raisons (quantité de chargement, rupture de charge, éloignement entre les gares et les sites producteurs de CSR).

D. Les CSR et le process

- Cécile VIGNES-MÖSCH, conseillère d'arrondissement, demande des précisions sur la pérennité du projet par rapport aux impératifs légaux de diminution de production des déchets. Elle précise que dans la mesure où la métropole se doit de réduire de 50% sa production de déchet, les quantités de CSR produites vont, elles-aussi, diminuer.

Lise LAMBERT explique que les 45 000 tonnes nécessaires au fonctionnement d'Huveaune Energie Circulaire correspondent à un tiers du gisement disponible et qu'au-delà de la réduction de la production de déchets, il s'agit de réduire leur enfouissement. Elle précise que si le gisement se tarit, la chaudière pourra fonctionner avec du bois ou de la biomasse, le temps de finir son exploitation. Stéphane RABIA ajoute que le gisement de CSR augmentera proportionnellement à la diminution des capacités d'enfouissement sur le territoire.

- M. STRZYKALA, président du CIQ la Millière demande des précisions sur les sites de production du CSR.

Lise LAMBERT et Stéphane RABIA répondent que Dalkia se fournira auprès de plusieurs sites qui n'ont pas encore été choisis.

- Sylvain ROLAND, habitant de la Barasse demande si le silo des CSR sera étanche. Il souhaite également des informations sur l'endroit où sera prélevée l'eau de la chaudière et sur son fonctionnement en circuit fermé.

Stéphane RABIA répond que le stockage du CSR se fera dans un bâtiment. Il complète en détaillant le fait que l'eau déminéralisée utilisée dans le process d'Huveaune Energie Circulaire est préparée et fournie par Arkema pour desservir la chaudière en circuit fermé. Pascal DELAMARRE ajoute que le lavage des fumées ne nécessite pas d'eau.

E. La sécurité

- Cécile VIGNES-MÖSCH demande si le PPRT sera révisé dans le cadre de la construction de la chaudière.

Philippe GOMEZ précise que Dalkia n'aura pas d'effet sur le PPRT: il est lié à l'aspect SEVESO seuil haut, soit aux produits qu'ils utilisent sur le site, mais pas à la production de vapeur.

- Un habitant et représentant du CIQ La Millière demande ce qui se passera en cas d'incident de rejet

Stéphane RABIA répond qu'en cas d'incident sur les rejets des fumées l'installation s'arrêtera. Philippe GOMEZ ajoute qu'en cas d'arrêt, Arkema a la capacité de produire sa vapeur avec le gaz, sa source d'approvisionnement principale.

F. Les financements du projet

- Une participante demande des précisions sur les financements publics du projet

Stéphane RABIA répond que l'ADEME financera 30 à 40 % de l'installation du projet (estimé entre 40 et 50 millions d'euros). Pascal DELAMARRE précise que Dalkia s'approvisionnera en CSR et qu'Arkema achètera la vapeur et que le projet ne représente pas une économie financière mais une économie de 10% sur les émissions en CO₂.

G. L'insertion paysagère

- Axel FRICK, co-directeur / co-fondateur de « citoyen de la terre » demande s'il est possible d'avoir un plan de paysage métropolitain et si les zones vertes autour de l'habitat seront préservées.

Stéphane RABIA répond que l'insertion paysagère du projet n'est pas encore définitivement fixée mais que son architecture sera moderne et présentée à l'occasion d'un atelier dédié. Pascal DELAMARE poursuit en spécifiant qu'un écologue a fait un état des lieux du site et formulera des directives à ce propos.

Pour conclure la réunion, Stéphane RABIA salue la richesse des échanges et le nombre de questions posées et rappelle que le bilan de la concertation permettra de revenir sur les points précis évoqués ce soir. Il invite les participants à assister aux ateliers en mot de la fin.